

**CONVENTION D'AUTORISATION DES LOGICIELS INTEGRANT L'ACCES AUX  
TELESERVICES OFFERTS AUX ACTEURS DE LA SPHERE DE LA SANTE ET DU MEDICO-  
SOCIAL**

-----  
**CONDITIONS PARTICULIERES**

**« appli carte Vitale »**

Entre les parties soussignées :

La CPAM du Puy De Dôme responsable du  
Centre National de Dépôt et d'Agrément (CNDA)  
515 Avenue Georges Frêche  
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

**et**

La Société : ..... , désignée "l'Editeur",

représentée par (*Nom, Prénom*) : .....

agissant en tant que : .....

**Identifiant NIE (si connu)** :

sur 9 caractères

-----

Il est préalablement convenu ce qui suit :

Le GIE SESAM-Vitale met en œuvre, pour le compte de ses membres, des nouveaux meta services destinés à permettre aux acteurs de la sphère de la santé et du médico-social d'utiliser l'application mobile « appli carte Vitale » qui est, a minima, une déclinaison smartphone de la carte Vitale.

Afin d'intégrer l'appli carte Vitale dans les échanges électroniques sécurisés avec les acteurs de la sphère de la santé et du médico-social, les logiciels dits « métier » proposés par les éditeurs doivent implémenter les meta services appli carte Vitale.

Par dérogation au préambule des conditions générales de la « convention d'autorisation des logiciels intégrant l'accès aux téléservices offerts par l'Assurance Maladie aux professionnels de santé », l'Editeur n'a pas à conclure préalablement la « licence d'exploitation des composants d'accès aux téléservices de l'Assurance Maladie » avec le GIE SESAM-Vitale. Toute référence à cette licence dans les conditions générales est réputée non applicable dans le cadre des présentes conditions particulières.

Date : 09/10/2020	appli carte Vitale – Conditions particulières	Version 1.0	Page 1 /7
-------------------	--	-------------	-----------

C'est dans ce cadre qu'il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet des présentes**

Les présentes ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles sont délivrées les autorisations aux logiciels intégrant l'accès aux meta services « appli carte Vitale ».

### **Article 2 : La Commission de Validation et d'Homologation**

Par dérogation aux conditions générales de la « convention d'autorisation des logiciels intégrant l'accès aux téléservices offerts par l'Assurance Maladie aux professionnels de santé », la Commission Cnam « Téléservices AM » n'intervient pas dans le processus d'autorisation des logiciels intégrant l'accès aux meta services « appli carte Vitale ».

Les parties conviennent que seule la Commission de Validation et d'Homologation (CVH) est compétente pour prononcer l'autorisation des logiciels intégrant l'accès aux meta services « appli carte Vitale » ainsi que pour prendre toute décision relative à ce périmètre.

### **Article 3 : Identification du logiciel testé**

Nom du logiciel :	.....
Catégorie PS* :	

\* Il convient de compléter la case « Catégorie PS » uniquement si il s'agit d'un logiciel n'étant pas déjà connu du CNDA.

### **Article 4 : Pièces contractuelles**

Les documents contractuels sont dans l'ordre de préférence hiérarchique indiqué ci-dessous :

- I) La convention d'autorisation des logiciels intégrant l'accès aux téléservices offerts par l'Assurance Maladie aux Professionnels de Santé et comprenant dans l'ordre hiérarchique :
  - 1) les présentes conditions particulières pour les meta services « appli carte Vitale » ;
  - 2) les conditions générales qui sont communes à tous les services offerts par la CNAM et qui sont applicables dès la signature des conditions particulières.
- II) Les documents de référence :
  - 1) les éventuelles fiches d'information « appli carte Vitale » disponibles sur l'espace industriels du GIE SESAM-Vitale (<https://industriels.sesam-vitale.fr>) ;
  - 2) les spécifications éditeurs « appli carte Vitale » (SFG, guide d'intégration et documentation technique) disponibles sur l'espace industriels du GIE SESAM-Vitale (<https://industriels.sesam-vitale.fr>) ;
  - 3) le cadre d'interopérabilité disponible sur l'espace industriels du GIE SESAM-Vitale (<https://industriels.sesam-vitale.fr>) ;
  - 4) les guides de tests de conformité « appli carte Vitale » disponibles sur le site <https://cnda.ameli.fr>

Date : 09/10/2020	appli carte Vitale – Conditions particulières	Version 1.0	Page 2 /7
-------------------	---	-------------	-----------

Les documents de référence évoluent avec l'offre de service du GIE SESAM-Vitale et l'Editeur doit utiliser la dernière version en vigueur.

Dans le cas où il y aurait un conflit d'interprétation entre les clauses de deux documents contractuels, c'est la clause du document hiérarchiquement le plus important qui prévaut.

#### **Article 5 : Pre-requis**

Pour pouvoir engager une procédure de tests « appli carte Vitale » d'un logiciel, l'Editeur doit au préalable disposer d'un certain nombre de pré-requis propres à chaque meta service. Ces pré requis, que l'Editeur s'engage à respecter, sont définis dans les documents de référence de chaque meta service.

Les meta services proposés sont décrits dans les documents de référence cités ci-dessus.

En cas d'ajout ou de modification d'un ou plusieurs meta services par rapport à ceux en vigueur au moment de la signature des présentes, une évolution de l'annexe 1 partie 2 sera mise à disposition sur le site web du CNDA dans une nouvelle version des ces conditions particulières. Cette annexe, renvoyée datée et signée au CNDA par l'Editeur, sera intégrée aux présentes conditions particulières.

#### **Article 6 : Prêt de matériel et logiciels**

➤ Cartes CPS de test :

L'Editeur doit utiliser les cartes CPS de tests déjà en sa possession ou alors adresser une commande de carte CPS de tests à l'ANS.

➤ Appli carte Vitale de tests :

L'appli carte Vitale de test est téléchargeable depuis le Store Google Play après que le GIE SESAM-Vitale ait autorisé les comptes fournis par l'Editeur au moyen de l'annexe 1 partie 3. L'Editeur est informé et accepte que l'appli carte Vitale de tests fournie doit être utilisée aux conditions de la licence qui accompagne sa mise à disposition par le GIE SESAM-Vitale.

#### **Article 7 : Procédure d'autorisation**

Dès que les documents contractuels sont remplis et signés par les parties :

- Le CNDA vérifie l'existence des pre requis techniques mentionnés à l'article 5
- Il adresse à l'Editeur :
  - un numéro d'autorisation (permettant l'accès à la plate-forme de tests) à intégrer dans les flux XML « appli carte Vitale » du logiciel afin d'effectuer les tests le cas échéant conformément à l'article 8 des conditions générales

Date : 09/10/2020	appli carte Vitale – Conditions particulières	Version 1.0	Page 3 /7
-------------------	---	-------------	-----------

1. L'Editeur réalise les tests des guides de tests de conformité « appli carte Vitale » qu'il a téléchargés sur le site du CNDA à l'aide de la plate-forme de tests à distance mise à disposition par le CNDA selon le profil coché par l'Editeur dans l'annexe 1 des présentes.

Dans le cas où le logiciel intègre un composant déjà autorisé « appli carte Vitale » et en mode IHM apparente<sup>1</sup>, l'Editeur n'a pas à réaliser ces tests et peut passer directement au 2).

Néanmoins, si le logiciel intègre un composant déjà autorisé « appli carte Vitale » mais en mode IHM masquée<sup>2</sup> (ou semi masquée), l'Editeur doit réaliser toute la procédure telle que décrite aux présentes.

L'Editeur rédige le cahier de recette et le dépose via le service de guichet électronique du site <https://cnda.ameli.fr> dans le délai fixé aux conditions générales sauf en cas d'intégration en mode IHM apparente\* d'un composant déjà autorisé « appli carte Vitale » par dérogation à l'article 7 des conditions générales ;

- Le CNDA procède à l'examen des résultats contenus dans le cahier de recette (\*) :

- Soit le logiciel n'est pas conforme aux documents de référence et le CNDA envoie à l'Editeur un compte rendu spécifiant les corrections à effectuer,
- Soit le logiciel est conforme et l'Editeur est autorisé à passer à l'étape suivante de la procédure;

(\*) Si l'Editeur réalise plusieurs logiciels, chacun d'eux fait l'objet de la signature des présentes conditions particulières, étant entendu que les logiciels ne sont pas traités simultanément par le CNDA.

2. L'Editeur met en place un accès distant complet et sécurisé sur une configuration paramétrée en conséquence afin de permettre au CNDA de réaliser et d'analyser les tests des guides de conformité sur le logiciel concerné ;

Les tests pourront être effectués sur le site du CNDA si l'Editeur ou le CNDA estiment que c'est nécessaire ;

L'Editeur peut assister à cette phase de tests dans les locaux du CNDA ;

L'Editeur met à disposition du CNDA un interlocuteur pendant cette phase de tests.

A l'issue des tests :

- Soit le logiciel n'est pas conforme aux documents de référence et le CNDA envoie à l'Editeur un compte rendu spécifiant les corrections à effectuer,

---

<sup>1</sup> Intégration en mode IHM apparente :

Dans ce type d'intégration, le logiciel métier utilise intégralement l'IHM du « moteur » avec une cinématique identique à son fonctionnement en mode autonome.

<sup>2</sup> Intégration en mode IHM masquée (ou semi masquée) :

Dans ce type d'intégration, le logiciel métier n'utilise pas ou seulement en partie l'IHM du « moteur ».

Date : 09/10/2020	appli carte Vitale – Conditions particulières	Version 1.0	Page 4 /7
-------------------	---	-------------	-----------

- Soit le logiciel est conforme et le CNDA délivre l'autorisation d'accès accompagnée du numéro d'autorisation (permettant l'accès à la plate-forme de production) du logiciel pour « appli carte Vitale », selon le profil coché par l'Editeur dans l'annexe 1 des présentes.

Dans les cas prévus aux conditions générales, Il est convenu aux présentes que lorsqu'il est nécessaire de vérifier le logiciel pour quelque raison que ce soit, l'accès distant mis en place lors de la procédure d'autorisation doit pouvoir être activé dans les 24 h, sur simple demande du CNDA.

Le non respect des documents contractuels mentionnés à l'article 4 entrainera un retrait de l'autorisation d'accès de la solution de l'Editeur pour ce téléservice.

Ce retrait est décidé par le CNDA sur avis de la Commission de Validation et d'Homologation. En outre, l'Editeur sera redevable d'une clause pénale de 10 000 euros conformément au principe retenu à l'article 4 des conditions générales.

La Commission de Validation et d'Homologation peut décider qu'une procédure déclarative peut être proposée aux éditeurs. La décision de la commission prévoit les documents qui doivent être remis par l'Editeur dans le cadre de cette procédure dérogatoire expresse.

Lorsque l'Editeur décide d'intégrer un composant déjà autorisé en mode IHM apparente, il l'indique en annexe des présentes.

Dans ce cas l'Editeur intègreur véhicule dans les flux, le numéro d'autorisation délivré par le CNDA pour son logiciel. En aucun cas, il ne véhicule celui du composant intégré.

### **Article 8 : Délais**

Par convention entre les parties, la date de dépôt du cahier de recette est celle qui figure sur la boîte électronique lorsque le cahier de recette est déposé via le guichet électronique du CNDA. Lorsqu'il est envoyé par courrier, c'est le cachet de la poste qui fait foi.

Le CNDA spécifie les délais de correction dans les comptes-rendus envoyés par courriel s'il y a lieu.

Date : 09/10/2020	appli carte Vitale – Conditions particulières	Version 1.0	Page 5 /7
-------------------	---	-------------	-----------

## **Article 9 : Marques**

L'Éditeur reconnaît que l'assurance maladie, le CNDA et le GIE SESAM-Vitale sont titulaires des droits sur un certain nombre de marques et que les présentes conditions particulières n'opèrent aucune cession ni aucun transfert d'un quelconque droit sur l'une quelconque des marques.

Par principe, l'Éditeur s'interdit d'utiliser, seuls ou en association avec d'autres termes, tout nom, expression ou logo susceptible de créer un risque de confusion avec les marques du GIE SESAM-Vitale, du CNDA ou de l'assurance maladie pour désigner son logiciel, et/ou à titre de dénomination sociale et/ou de nom commercial.

Notamment, l'Éditeur s'engage à ne pas désigner son logiciel par un nom utilisant ou contenant les termes, « appli carte Vitale », « ApCV », « carte Vitale » ou encore « Vitale ». Par ailleurs, il s'engage à ne pas utiliser pour la promotion ou commercialisation de son logiciel, la couleur verte (Pantone PMS 355) ou des nuances de couleurs proches, caractéristiques de la carte Vitale et du logo de l'application carte Vitale, et ce afin de toujours différencier visuellement son logiciel des produits de l'assurance maladie.

L'Éditeur est informé que, si les engagements précités ne sont pas respectés, la procédure d'autorisation pourra être suspendue sur décision unilatérale du CNDA. Cette suspension sera levée une fois ses engagement respectés par l'Éditeur (ex : en changeant le nom donné à son logiciel par exemple).

## **Article 10 : Communication et documents commerciaux de l'Editeur**

Conformément à l'article 19 des conditions générales, l'Editeur pourra faire mention de l'autorisation d'accès aux meta services « appli carte Vitale » dans ses documents commerciaux de la façon suivante : « le logiciel est compatible appli carte Vitale et a reçu l'autorisation d'accès pour le ou les meta services '*appli carte Vitale Authentification*' / '*appli carte Vitale Signature*' » ou « logiciel autorisé meta service appli carte Vitale '*Authentification / Signature*' »

De même, conformément à l'article 19 des conditions générales, l'Editeur pourra utiliser le logo associé au meta service pour lequel il a obtenu une autorisation, s'il existe, à condition de respecter le règlement d'usage de la marque collective et la charte graphique associés disponibles sur l'espace Industriels du GIE SESAM-Vitale (<https://industriels.sesam-vitale.fr>).

Cas particulier des éditeurs autorisés avant la date de démarrage de la communication du palier de déploiement qui concerne le ou les méta services « appli carte Vitale » pour lesquels ils proposeront leur solution logicielle : s'agissant du démarrage d'un nouveau palier de déploiement de l'appli carte Vitale, l'assurance maladie souhaite piloter et organiser la communication qui sera faite par les acteurs en présence. Par conséquent, l'Editeur est informé et accepte que toute première communication autour de son ou ses logiciel(s) autorisé(s) meta

Date : 09/10/2020	appli carte Vitale – Conditions particulières	Version 1.0	Page 6 /7
-------------------	---	-------------	-----------

services appli carte Vitale soit conditionnée par l'autorisation formelle donnée par le GIE SESAM-Vitale via l'Espace Industriels. Cette autorisation concerne la date de début de toute communication et non son contenu. Néanmoins, elle pourrait être assortie de certaines règles que l'Editeur s'engage à respecter.

Dans ce contexte, des outils de communication pourront par ailleurs être mis à disposition de l'Editeur. Dans ce cas, leur utilisation sera encadrée, ce qu'accepte l'Editeur.

Si la communication, sous toutes ses formes, de l'Editeur ne respectait pas les obligations précitées, l'Editeur sera redevable de 400 euros de pénalité par infraction constatée.

Notamment et de manière non exhaustive, si cette communication mentionnait l'autorisation alors que celle-ci n'a pas été obtenue ou qu'elle a été retirée ou reproduisait le logo lié à cette autorisation sans l'avoir obtenue. Il en serait de même si la formulation indiquée au premier alinéa n'était pas respectée ou si la reproduction du logo n'est pas conforme à la charte graphique et/ou au règlement d'usage.

Fait en deux exemplaires

A Castelnau-le-Lez, le .....

**Pour le CNDA,**

**Pour l'Editeur,**

**Cachet de la société**

Date : 09/10/2020	appli carte Vitale – Conditions particulières	Version 1.0	Page 7 /7
-------------------	---	-------------	-----------

# ANNEXE 1 – Partie1

## Fiche d'Identification pour les logiciels intégrant le service « appli carte Vitale »

<u>Renseignements Techniques</u>												
<b>Sauf mention explicite, toutes les rubriques doivent être obligatoirement complétées pour être recevables par le CNDA</b>												
<b>LOGICIEL</b>												
<b>Logiciel intégrant appli carte Vitale</b>  Editeur Dénomination  Numéro Version après intégration du service  Logiciel pouvant également être intégré par un autre	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr> <td style="width: 30%; padding: 5px;"><b>OUI</b></td> <td style="width: 10%; text-align: center; padding: 5px;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 30%; padding: 5px;"><b>NON</b></td> <td style="width: 10%; text-align: center; padding: 5px;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>							<b>OUI</b>	<input type="checkbox"/>	<b>NON</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>OUI</b>	<input type="checkbox"/>	<b>NON</b>	<input type="checkbox"/>									
<b>Système d'exploitation*</b>  * Indiquer un seul système par fiche d'identification logiciel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; padding: 5px;">Windows</td> <td style="width: 10%; text-align: center; padding: 5px;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 30%; padding: 5px;">Linux</td> <td style="width: 10%; text-align: center; padding: 5px;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Mac OSX</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><input type="checkbox"/></td> <td style="padding: 5px;">Autre (préciser) :.....</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>				Windows	<input type="checkbox"/>	Linux	<input type="checkbox"/>	Mac OSX	<input type="checkbox"/>	Autre (préciser) :.....	<input type="checkbox"/>
Windows	<input type="checkbox"/>	Linux	<input type="checkbox"/>									
Mac OSX	<input type="checkbox"/>	Autre (préciser) :.....	<input type="checkbox"/>									
<b>Logiciel portant le(s) pré-requis (article 5)*</b>  Editeur Dénomination  Numéro Version  * A renseigner uniquement si différent du logiciel intégrant appli carte Vitale	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> </table>											
<b>Intégration et utilisation d'un composant déjà autorisé pour ce service ?</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%; padding: 5px;">OUI, préciser – Nom composant intégré : Version composant intégré :</td> <td style="width: 10%; text-align: center; padding: 5px;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 10%; padding: 5px;"><b>NON</b></td> <td style="width: 10%; text-align: center; padding: 5px;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Utilisation IHM apparente</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><input type="checkbox"/></td> <td style="padding: 5px;">Utilisation IHM masquée (ou semi masquée)</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>				OUI, préciser – Nom composant intégré : Version composant intégré :	<input type="checkbox"/>	<b>NON</b>	<input type="checkbox"/>	Utilisation IHM apparente	<input type="checkbox"/>	Utilisation IHM masquée (ou semi masquée)	<input type="checkbox"/>
OUI, préciser – Nom composant intégré : Version composant intégré :	<input type="checkbox"/>	<b>NON</b>	<input type="checkbox"/>									
Utilisation IHM apparente	<input type="checkbox"/>	Utilisation IHM masquée (ou semi masquée)	<input type="checkbox"/>									

NB : Joindre également la licence d'utilisation du logiciel intégré utilisé (le cas échéant), si l'éditeur n'en est pas le propriétaire

Partie réservée au CNDA					
NF	HE	NM	II	IM	HI



## ANNEXE 1- Partie 2

### Fonctionnalités appli carte Vitale du logiciel

Ne choisir qu'un seul profil par logiciel.  
Merci de cocher la case correspondant au profil choisi.

Profil appli carte Vitale Authentification

Implémentation obligatoire du meta service Authentification avec prise en compte des 3 opérations authentifierUtilisateurProximate, restituerContexteApCV et detruireContexteApCV

Profil appli carte Vitale Authentification et Signature

Implémentation obligatoire des meta services Authentification et Signature avec prise en compte de l'ensemble des opérations.

- Authentification : authentifierUtilisateurProximate, restituerContexteApCV et detruireContexteApCV
- Signature : SignerVitale

## ANNEXE 1- Partie 3

### OBTENTION DE L'APPLI CARTE VITALE DE TEST « GIE SESAM-VITALE »

#### 1. PRINCIPE DE L'APPLI DE TEST

L'appli de test est une appli privée sous Android qui est téléchargeable depuis le Store Google Play. Elle contient les ApCV de test nécessaires pour les autorisations des solutions appli carte Vitale.

#### 2. MANUEL D'UTILISATION

Un manuel d'utilisation de cet appli est fourni avec les spécifications ApCV.

#### 3. OBTENIR L'APPLI

**Pré requis** : smartphones sous android 7 minimum

Les comptes des smartphones de test Android doivent être complétés dans le tableau ci-dessous. En règle générale, il s'agit des comptes gmail (adresses gmail), mais les comptes GSuite sont compatibles (autrement dit ce ne sont pas obligatoirement des adresses gmail).

Nom	<i>Nom de la société editrice de la solution</i>
#	Comptes des smartphones Android utilisés en test (1 par ligne)
1	<i>Exemple : toto@gmail.com</i>
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

## Renseignements Administratifs

*A compléter uniquement en l'absence de NIE*

**Sauf mention explicite, toutes les rubriques doivent être obligatoirement complétées pour être recevables par le CNDA**

### Renseignements 'Échanges Administratifs'

Nom de la Société :

Adresse administrative :

Code postal :

Commune :

Pays :

Numéro de téléphone :

Numéro de Fax :

Adresse e-mail :

N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (ou n° SIRET) :

Lieu de l'immatriculation :

Numéro d'immatriculation :

### Renseignements 'Siège social'

A compléter uniquement si données différentes des données administratives

Adresse du siège social:

Code postal :

Commune :

Pays :

Numéro de téléphone :

Numéro de Fax :

Adresse e-mail :

### Affichage WEB

A compléter uniquement si données différentes des données administratives

Adresse administrative :

Code postal :

Commune :

Pays :

Numéro de téléphone :

Numéro de Fax :

Adresse e-mail :

### Identification des correspondants CNDA

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Adresse e-mail

Je, soussigné, (Nom, Prénom) .....

agissant en tant que .....

au sein de la Société .....

**certifie l'exactitude des informations contenues sur cette fiche d'identification**

Date : .....

Signature

Cachet Editeur

# ANNEXE 2

## MODALITES ADMINISTRATIVES

### 1. CONDITIONS GENERALES & CONDTIONS PARTICULIERES

Après téléchargement, les conditions générales et les conditions particulières doivent être remplies selon les modalités énoncées ci-dessous et envoyées au CNDA.

Afin de remplir toutes les conditions d'acceptation de ces conventions, vous devez **impérativement** :

- adresser au CNDA **un exemplaire** des conditions générales **si il y a lieu** ;
- compléter la page 1 et 15 des dites conditions générales ;
- adresser au CNDA **deux exemplaires** des conditions particulières, pour autant de logiciel développé ;
- parapher chaque page.
- compléter chaque exemplaire des conditions particulières aux pages 1,2 et Annexe 1;
- compléter (**indiquer nom et titre du signataire**), signer et apposer le cachet de la société en page 3.

# GUIDE DE VERIFICATION

## des points essentiels avant soumission de la convention au CNDA

***Le document « conditions particulières » est à adresser au CNDA pour chaque logiciel lors de l'intégration d'un nouveau téléservice.***

<input type="checkbox"/>	<p>Envoi des conditions générales TLS AMO en 1 seul exemplaire complété avec la date des premières conditions particulières si il y a lieu (uniquement lors de l'envoi de vos premières conditions particulières) <u>si envoi postal</u>.</p> <p><u>Si envoi numérisé</u>, suivre les consignes indiquées sur le site du CNDA dans la rubrique « Télécharger les protocoles »</p> <p><i>NB : la version du document doit être la <b>dernière en ligne</b> sur le site <a href="http://www.cnda.ameli.fr">www.cnda.ameli.fr</a></i></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Envoi des conditions particulières en deux exemplaires originaux (pas de photocopie) <u>si envoi postal</u>.</p> <p><u>Si envoi numérisé</u>, suivre les consignes indiquées sur le site du CNDA dans la rubrique « Télécharger les protocoles »</p>
<input type="checkbox"/>	Paraphe des deux exemplaires des conditions particulières
<input type="checkbox"/>	Cachet de l'Editeur et signature
<input type="checkbox"/>	Joindre l'Annexe 1 parties 1, 2 et 3 dûment complétée
<input type="checkbox"/>	Si la réalisation des tests d'intégration nécessite l'utilisation de cartes CPS, il vous appartient de veiller à la date de fin de validité de ces cartes et de vous rapprocher du CNDA pour leur renouvellement.
<input type="checkbox"/>	S'assurer que le nom du logiciel ne fasse pas référence à une marque déposée à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI)